



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

5 février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA BCE EXPLIQUE L'ACCORD SUR LES ACTIFS FINANCIERS NETS (*AGREEMENT ON NET FINANCIAL ASSETS, ANFA*)

- La BCE publie les actifs financiers nets agrégés de l'Eurosystème
- Les banques centrales nationales (BCN) vont quant à elles publier les données relatives à leurs actifs financiers nets nationaux
- La BCE publie une liste élargie de questions-réponses sur l'ANFA, et sur sa finalité, ainsi que l'accord lui-même

La Banque centrale européenne (BCE) publie les actifs financiers nets agrégés de l'Eurosystème et explique l'accord sur les actifs financiers nets.

L'ANFA est un accord conclu entre les BCN de la zone euro et la BCE. Cet accord fixe des règles et des limites applicables aux portefeuilles non liés à la mise en œuvre de la politique monétaire qui sont constitués dans le cadre des missions accomplies au niveau national par les BCN.

La BCE publie les actifs financiers nets agrégés de l'Eurosystème et les BCN publieront chaque année leurs actifs financiers nets propres (au moment de la publication des comptes financiers annuels). À fin 2015, les actifs financiers nets agrégés de l'Eurosystème s'élevaient à 490 milliards d'euros. Les NFA ont crû de 5 % par an en moyenne depuis l'introduction des billets en euros en 2002. Ce rythme de progression est plus lent que celui des billets en circulation, qui ont augmenté de 9 % par an en moyenne sur la même période.

L'ANFA a servi à limiter la capacité des BCN à créer de la liquidité, conformément aux objectifs de politique monétaire. L'accord était jusqu'à présent confidentiel, mais la BCE et les BCN de l'Eurosystème ont décidé, à l'unanimité, que publier le texte, accompagné d'une note explicative, leur permettrait de mieux remplir leur engagement en faveur d'une plus grande transparence, conformément à la décision de la BCE, en 2014, de publier les comptes rendus des réunions de politique monétaire et à sa décision, en 2015, de publier les agendas des membres de son Directoire.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : media@ecb.europa.eu

Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

La BCE publie également un document comprenant des questions-réponses visant à expliquer l'ANFA et sa finalité en détail ainsi que l'accord même.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à M. Stefan Ruhkamp (tél. : +49 69 1344 5057).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : media@ecb.europa.eu

Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.